

Règlement du prix RSE de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure, avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE

Article 1 : Objet du prix

De par leur importance dans l'économie et leur potentiel créateur de lien social, en particulier dans le monde rural, les salons de coiffure ont un rôle de premier plan à jouer dans le cadre des transitions écologiques et sociales contemporaines.

Fort de ce constat et afin de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au sein de la profession, l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure a décidé de créer, avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE, un prix RSE qui vise à distinguer les coiffeurs les plus exemplaires dans leur contribution aux objectifs de développement durable.

Article 2 : Définition du périmètre du Prix

Ce prix a été créé dans l'intérêt de valoriser la démarche RSE des salons de coiffure employeurs. Les participants éligibles à concourir pour l'édition 2024 du prix RSE doivent, par conséquent, remplir les conditions suivantes :

- Être adhérent à l'UNEC
- Disposer d'un salon de coiffure
- Employer a minima 1 salarié

Article 3 : Catégories de prix

Le prix sera décerné aux salons de coiffure les plus exemplaires qui seront distingués selon les catégories suivantes :

1. Prix du salon de coiffure le plus engagé pour le développement durable ;
2. Prix de l'initiative environnementale ;
3. Prix de l'initiative sociale ;
4. Prix coup de cœur.

Article 4 : Organisation

Les salons de coiffure sont invités à concourir à partir du 8 décembre 2024 via un courriel les informant de la raison d'être du prix et des modalités de participation (calendrier et processus de sélection).

Le délai limite de réception des candidatures est fixé au 31 janvier 2025.

Article 5 : Critères d'évaluation

La présélection des candidats se fait sur la base d'un questionnaire de 35 questions puis sur la description d'une initiative dont ils sont particulièrement fiers dans l'espace dédié du formulaire de candidature, selon un mode déclaratif fondé sur la bonne foi.

Le formulaire de candidature permet de départager les candidats et de déterminer les 10 dossiers qui seront présentés au jury qui sera amené à se prononcer en dernier ressort. S'il le juge nécessaire, le jury pourrait solliciter le ou la candidat(e) présélectionné(e) pour un pitch

de 5 minutes. Seront particulièrement pris en compte dans l'examen de l'initiative mise en exergue, sa dimension innovante de même que la capacité et l'aisance du ou de la candidat(e) à en expliciter l'impact positif.

Article 6 : Jury

Afin de départager les candidats présélectionnés, un jury indépendant est constitué réunissant personnalités qualifiées / experts et parties prenantes reconnues de la branche professionnelle :

- Fabienne MUNOZ, Vice-Présidente de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure et Présidente du Pôle Coiffure d'AG2R LA MONDIALE
- Guy SALOMON, Président de la Corporation des patrons coiffeurs de Molsheim (UNEC GRAND EST)
- Valérie COISSIEUX, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Vaucluse et secrétaire adjointe de la CMA PACA
- Grégory SOUDAN, Directeur RSE, Direction RSE AG2R LA MONDIALE

Missions :

Outre la validation des modalités de sélection, le jury a pour mission d'examiner les dossiers de candidature et d'opérer une sélection au vu des critères définis à l'article 5 du présent règlement.

Article 7 : Déontologie

Les membres du jury s'engagent à prononcer un jugement impartial, dénué d'intérêt privé en s'appuyant sur la méthode d'évaluation proposée. Tout conflit d'intérêt pouvant influencer leurs votes doit être explicitement énoncé par les membres du jury, le cas échéant ils devront s'abstenir de voter dans la catégorie de prix concernée.

Article 8 : Remise des prix

Le palmarès de la 1^{ère} édition sera rendu public lors du congrès 2025 de l'UNEC qui aura lieu les 23 et 24 mars 2025.

Article 9 : RGPD

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par le Groupe AG2R LA MONDIALE, au titre de la gestion du concours comme unique finalité.

A cette fin les données collectées sont les suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom, fonction, adresse mail, numéro de téléphone,
- Données professionnelles : numéro de SIRET, nom, adresse du salon de coiffure.

Ces données ont été collectées par l'intermédiaire du questionnaire de candidature qui vous a été adressé dans le cadre de votre participation au concours. Les informations présentées comme obligatoires (avec un astérisque) sont nécessaires au bon déroulement du concours, leur absence pourrait entraîner la nullité de la participation.

Dans le cadre du traitement, vos données sont transmises aux membres d'AG2R LA MONDIALE et aux membres de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure (UNEC) qui interviennent dans la réalisation de la finalité énoncée et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Vos données sont conservées pour les besoins de la réalisation de la finalité en base active, puis sont conservées au sein d'une base intermédiaire conformément aux délais de prescriptions légales en vigueur. A l'issue de ces délais, vos données seront purgées.

Vous disposez de différents droits dont celui de demander l'accès aux données vous concernant, de demander leur rectification ou de vous opposer à la mise en œuvre d'un traitement. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement.

Vous avez également la possibilité de définir des directives générales et particulières précisant la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits, après votre décès. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 Levallois-Perret Cedex, ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr.

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>.

Nous apportons la plus grande attention à vos données personnelles, néanmoins si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.